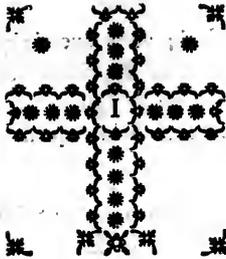


12 Avril 1788

## LETTRE CIRCULAIRE A MESSIEURS LES CURÉS.

MONSIEUR,



Il y a deux ans que Mr. Briand notre illustre Prédécesseur vous écrivit une lettre circulaire à la priere de Son Excellence le Général HALDIMAND pour vous exhorter à concourir aux vues du Conseil Législatif qui s'étoit proposé et se propose encore d'extirper de la Province le mal appellé DE LA BAIE ST PAUL.

Ces premieres démarches n'ont pas été soutenues; mais cette année les mesures sont prises de maniere à faire espérer une prompte extirpation de ce funeste fléau. Plusieurs exemplaires d'un imprimé concernant cette maladie, vousseront adressés avec des remedes dont vous distribuerez une partie dans les différents quartiers de votre Paroisse, pour que les malades qui voudront être inconnus puissent y avoir recours.

SUIVRA peu après cet envoi, un Médecin intelligent choisi par l'Autorité, qui doit visiter les malades dans chaque Paroisse. Tout cela doit se faire aux frais du Gouvernement qui payera jusqu'au port des lettres qui concerneront cet objet.

TANT de générosité doit fortifier de plus en plus l'attachement à un Gouvernement si attentif. Elle mérite surtout beaucoup de reconnoissance envers notre Honorable LIEUTENANT-GOUVERNEUR dont on peut dire que ce projet d'humanité est l'ouvrage.

Nous espérons que vous concurrez de votre mieux à le faire réussir. Ce que la Charité pastorale et l'humanité vous suggère en cette occasion et ce que nous vous enjoignons, c'est

1° D'EXHORTER votre peuple à ne pas négliger une si favorable occasion d'exterminer en peu de temps de la Paroisse un fléau si facile à extirper dans son principe, mais si affreux dans ses effets, si dommageable au Commerce et à la Société, si à craindre pour ceux qui voyagent, et peut-être même si dangereux dans certaines fonctions du Ministère.

2° DE porter les malades et même de les obliger à déclarer leur mal dont les suites peuvent être si funestes à leur postérité; sauf à eux d'user des moyens de prudence que suggère l'imprimé.

3° DA